

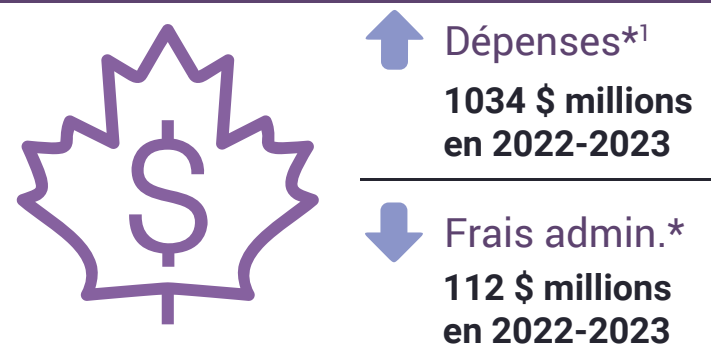
L'aide juridique au Canada

Le rapport annuel sur l'aide juridique fournit des données sur la façon dont l'aide juridique est offerte au Canada. Cette infographie présente les tendances observées au cours de la période quinquennale de 2018-2019 à 2022-2023.

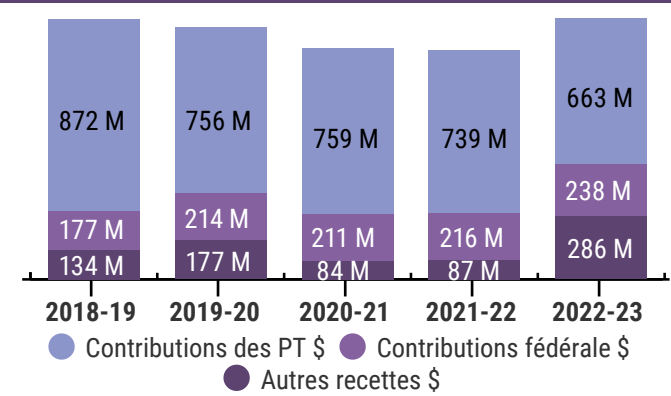


En 2022-2023, les dépenses ont continué d'augmenter vers les niveaux prépandémiques, tandis que les frais administratifs ont continué de diminuer.*

En 2022-2023, le financement fédéral de l'aide juridique a augmenté de 34 % par rapport aux niveaux de 2018-2019.

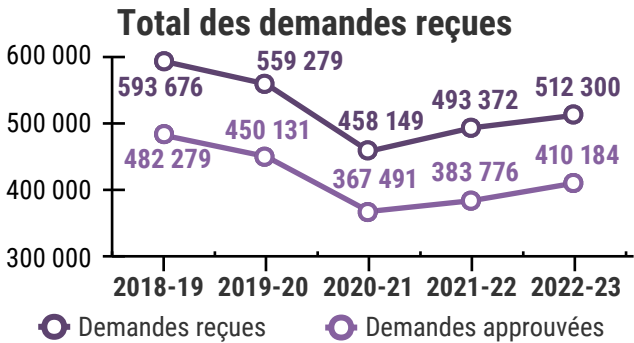


*Les dépenses, les coûts et les recettes sont exprimés en dollars constants de 2023 afin de faciliter les comparaisons d'une année à l'autre. Comparaison en dollars constants calculée le 28 février 2024.

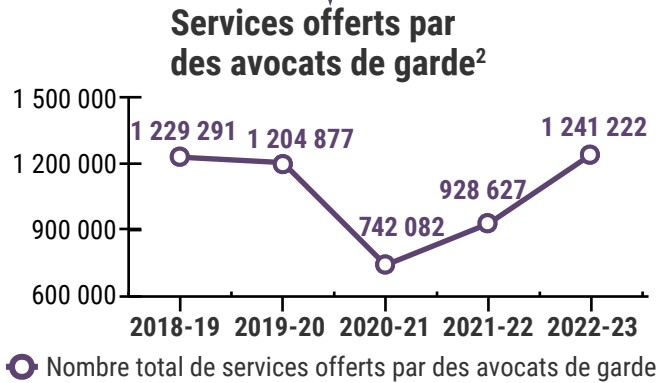


Source: tableau 1 - Recettes des régimes d'aide juridique, selon le type de recettes, de 2018-2019 à 2022-2023 (en dollars constants de 2023 calculés le 28 février 2024)

Les demandes d'aide juridique sont toujours en baisse comparativement aux niveaux prépandémiques, mais ont augmenté au cours des deux dernières années. Le recours aux services d'avocats de garde a dépassé les niveaux prépandémiques, ayant augmenté de 8 % en 2022-2023 par rapport à cinq ans auparavant.

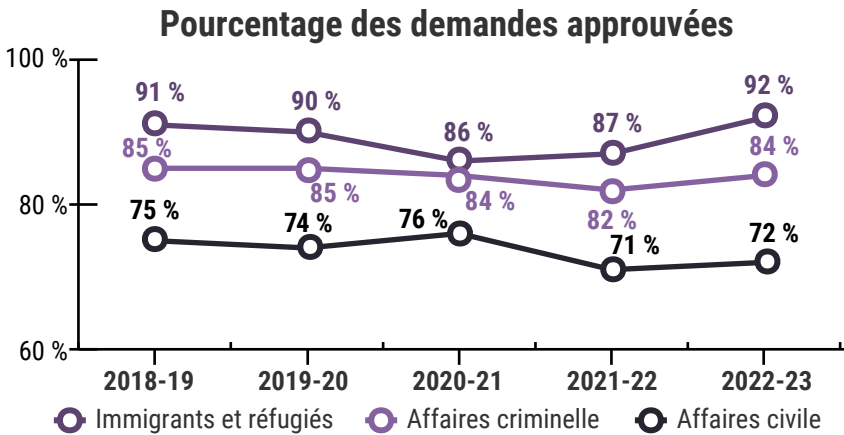


Source: Rapports sur l'Aide juridique au Canada, 2018-2019 au 2022-2023 - Tableaux 3 et 4



Source: Rapports sur l'Aide juridique au Canada 2018-19 au 2022-23 - Tableau 9

Le taux d'approbation global de toutes les demandes était de 80 % en 2022-2023, et il est resté stable au fil du temps. Les taux d'approbation varient selon le type de demande, mais ont tous augmenté en 2022-2023 par rapport à 2021-2022.



Source: Rapport sur l'Aide juridique au Canada, 2018-2019 au 2022-2023 - Tableaux 3 et 4

Caractéristiques des demandes³

Les demandeurs d'aide juridique sont généralement jeunes et de sexe masculin. Dans l'ensemble, 6 demandeurs sur 10 sont des hommes, et 4 demandeurs sur 10 sont de jeunes adultes âgés de 18 à 34 ans. Ces proportions sont restées constantes au cours des cinq dernières années.

Un peu plus de la moitié des demandes concernent des affaires criminelles, et la raison la plus couramment associée au refus d'une demande est l'inadmissibilité financière. Le type de demande est resté stable alors que la proportion de demandes refusées en raison de l'inadmissibilité financière a légèrement augmenté au fil du temps.



Demandeurs de sexe masculin (60%³)



Demandeurs âgés 18 à 34 ans (42%³)



Affaires criminelles (53%³)



Inadmissibilité

financière

Principale raison associée au refus d'une demande (58%³)

Notes:

- Dépenses : Montants versés par les régimes d'aide juridique à des cabinets d'avocats privés pour la prestation de services juridiques et coûts associés aux services juridiques assurés par le personnel du régime d'aide juridique.
- Services offerts par des avocats de garde - services assurés par un avocat à un endroit autre qu'un bureau d'aide juridique, en général devant un tribunal ou dans un lieu de détention. Les services fournis sont habituellement brefs et concernent la prestation de services sommaires, les audiences de remise ou la représentation lors d'une première comparution ou d'un plaidoyer devant le tribunal.
- Proportion moyenne sur 5 ans.



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Canada